

SAISINE

« Le schéma prévisionnel des formations 2005-2007 »

AVIS

présenté par

Clet VIOLEAU

Membre de la commission « Education, Formation, recherche et insertion professionnelle »

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS EN BOURGOGNE	4
1.1. Le cadre réglementaire	4
1.1.1. L'objet du schéma prévisionnel	4
1.2. Le contexte.....	5
➤ <i>Les données démographiques bourguignonnes</i>	5
➤ <i>L'attractivité régionale</i>	5
➤ <i>L'offre actuelle de formation</i>	5
➤ <i>Une explosion des coûts</i>	5
1.3. Les enjeux pour la Bourgogne.....	6
1.4. La mise en œuvre	7
2. AVIS DU CESR SUR LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS.....	7
➤ <i>Un rappel des préconisations du CESR</i>	7
2.1. Un constat alarmant pour la Bourgogne.....	8
➤ <i>Une région peu attractive</i>	8
➤ <i>Des exemples à valoriser</i>	8
2.2. Le CESR salue la volonté du Conseil régional	9
2.3. Le CESR émet quelques interrogations.....	9
➤ <i>Les liens entre ce schéma prévisionnel et le PRDF sont confus</i>	9
➤ <i>Les nouvelles relations entre la Région et l'Etat</i>	9
➤ <i>Les bassins de formation</i>	10
➤ <i>Un volet financier</i>	10
2.4. Concernant les enjeux.....	10
➤ <i>Se donner les moyens</i>	10
➤ <i>Les regroupements pédagogiques</i>	10
➤ <i>Ne pas renforcer la concurrence entre établissements</i>	11
➤ <i>La désaffectation pour les filières scientifiques</i>	11
➤ <i>Un Comité de pilotage</i>	11
➤ <i>Pour favoriser l'ouverture des établissements sur l'Europe et sur le monde</i>	12
CONCLUSION	12

INTRODUCTION

Le Conseil régional souhaite établir un nouveau schéma prévisionnel de formation. Deux schémas ont été élaborés les années précédentes, le premier portant sur la période 1988-1995, le second sur la période 1996-2000. On peut constater qu'il n'y a pas eu de schéma prévisionnel des formations pendant la période 2000-2004.

Le Président du Conseil régional souhaite revenir au cadre réglementaire et relancer cette démarche. Un nouveau schéma a donc été élaboré pour les années 2005-2007. Notre assemblée a été saisie par le Conseil régional pour émettre un avis sur le projet de schéma prévisionnel des formations. Ce schéma, éventuellement amendé suite aux différentes consultations en cours, doit être proposé au vote de la Région le 17 décembre prochain.

Ce schéma prévisionnel des formations définit, à un horizon pluriannuel, les besoins qualitatifs et quantitatifs de formation de la Région **en matière d'enseignement du second degré, dispensés dans les collèges, les lycées**, les établissements d'éducation spéciale et les écoles de formation maritime et aquacole. Il inclut les formations par apprentissage et des formations professionnelles (CAP, BEP, bacs professionnels) ainsi que les formations post baccalauréat réalisées dans les lycées (notamment les BTS).

Par rapport au PRDF (Plan régional de développement des formations), qui a été présenté lors de la session plénière du CESR le 26 octobre 2004, le schéma est à la fois plus large (il comprend les formations non professionnelles) et moins précis (il apporte les grandes orientations). Mais il faut noter que tous les travaux relatifs à la formation professionnelle initiale et à l'orientation, conduits dans le cadre du PRDF, (axes 5 et 6) s'appuieront sur les orientations de ce schéma.

1. LE SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS EN BOURGOGNE

Ce document apporte un certain nombre d'informations qui sont résumées ci-après. Elles concernent le cadre réglementaire, le contexte bourguignon, l'offre de formation et les grands enjeux définis pour la région. Les remarques du CESR feront l'objet d'un second chapitre.

1.1. Le cadre réglementaire

La loi du 22 juillet 1983 -modifiée et complétée par la loi du 25 janvier 1985- relative à la répartition des compétences précise en son article 13 que le Schéma Prévisionnel des Formations relève de la compétence du Conseil régional.

La loi n° 2004.809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (article 77) modifiant le premier alinéa de l'Article L 241.1 du Code de l'Education précise que :

« Compte tenu des orientations nationales et après accord des Conseils généraux pour les établissements relevant de leur compétence, le Conseil régional adopte et transmet au représentant de l'Etat dans la Région, le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spéciale, des lycées professionnels maritimes et des établissements d'enseignement agricole mentionnés aux articles L811.8 et L813.1 du code rural ».

Le schéma est un document officiel adopté par l'assemblée régionale qui doit faire l'objet d'un certain nombre de consultations et avis obligatoires, notamment par le Conseil économique et social.

1.1. L'objet du schéma prévisionnel

La réflexion est conduite à partir de données démographiques et prend en compte l'ensemble des besoins de formation, que ceux-ci soient couverts par des établissements publics ou des établissements privés.

La réalisation de ce document de planification procède d'une double démarche en se référant :

- d'une part, à l'évolution prévisible de la population scolarisable et scolarisée,
- d'autre part, à des choix d'orientation et d'inflexion de ces tendances lourdes en cohérence avec la politique de développement fixée par la Région.

Il a donné lieu, depuis décembre 2003, à plusieurs réunions techniques préalables entre les partenaires impliqués : le Conseil régional, les Conseils généraux, le Rectorat et la DRAF.

1.2. Le contexte

➤ *Les données démographiques bourguignonnes*

La population jeune scolarisable diminue et cette baisse devrait se poursuivre dans les dix prochaines années. Sur l'ensemble de l'Académie, concernant l'enseignement général et technologique, les baisses sont de 12,35 %. Elles s'échelonnent de - 0,7 % (Beaune) à - 31,5 % (Autun/Le Creusot/Montceau-les-Mines). Les lycéens se déplacent vers la « grande ville » au détriment des lycées ruraux. Pour l'enseignement professionnel, les variations sont encore nettement plus importantes : la moyenne académique est de - 22,56 %, mais elle atteint - 46 % dans certaines zones (Montbard et Châtillon).

On voit donc qu'il s'agit d'une baisse structurelle.

Cette population est peu qualifiée (40 % de la population des 15 ans et plus n'ont aucun diplôme). De plus, le taux des qualifiés (64 %) l'est au niveau IV, niveau insuffisant par rapport aux besoins estimés¹.

Enfin, depuis 2004, la Bourgogne compte plus d'inactifs que d'actifs.

➤ *L'attractivité régionale*

Le bilan des mouvements migratoires des nouveaux bacheliers poursuivant leurs études est déficitaire pour la Bourgogne. Les très bons étudiants -mention Très bien au Bac- poursuivent, pour plus de la moitié d'entre eux, leurs études dans d'autres Académies et ne reviennent plus dans la région. Le pourcentage d'étudiants en Bourgogne est faible : 2,6 %, ce qui situe la Bourgogne au 20^e rang sur les 22 régions.

➤ *L'offre actuelle de formation*

Elle se caractérise par sa variété, sa dispersion et un grand nombre de petites unités de formation. La région dénombre 191 collèges (moyenne de 423 élèves par collège), 123 lycées et assimilés (81 lycées publics et 42 lycées privés).

L'enseignement supérieur court (BTS et IUT) est surdimensionné (plus de 600 places vacantes à la rentrée 2003). L'offre actuelle n'est pas exempte de redondances voire de concurrence entre établissements.

➤ *Une explosion des coûts*

Les rénovations régulières des diplômes technologiques et professionnels, voulues tant par l'Education nationale que par les professionnels, entraînent une inflation vertigineuse des coûts supportés par les collectivités locales.

Il semble donc important de réétudier la carte des formations afin de déterminer les localisations géographiques les plus appropriées.

¹ Voir les niveaux de diplôme en annexe.

1.3. Les enjeux pour la Bourgogne

Huit enjeux ont été déterminés par les différents partenaires pour répondre aux défis de la formation et de l'économie en Bourgogne.

1 - Assurer l'égalité des chances pour assurer aux jeunes Bourguignons une formation générale de base aussi poussée que possible dans de bonnes conditions matérielles et un environnement motivant.

La question des trop petites structures se pose et il convient de rechercher des solutions. Parmi celles-ci sont évoquées la mise en place de regroupements pédagogiques et la mutualisation des moyens matériels.

2 - Élever le niveau de qualification.

Le minimum est fixé au niveau V pour tous. Est mis, d'autre part, en lumière, un manque cruel de jeunes qualifiés aux niveaux IV et III, ce qui requiert une orientation plus importante d'élèves vers un cursus général et technologique dans la perspective d'une plus forte poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Les moyens à mettre en œuvre devront être adaptés aux publics et aux niveaux de formations.

3 - Équilibrer les différentes voies de formation entre :

- l'enseignement général, professionnel et technologique,
- les différentes offres de formation initiale : agriculture, éducation nationale, enseignement privé,
- les formations sous statut scolaire et sous statut d'apprenti,

afin d'éviter les concurrences et/ou redondances mais également des absences dans l'offre de formation existante et d'assurer une meilleure lisibilité de celle-ci pour chaque jeune Bourguignon.

Les moyens à mettre en œuvre devront prendre en compte à la fois une approche territoriale, une approche par niveau de formation et une approche équilibrée à l'intérieur de chacune des voies de formation entre les différentes filières. Ils devront favoriser la complémentarité sous toutes ses formes et assurer la cohérence des formations post baccalauréat.

4 - Décliner une nouvelle approche territoriale des filières de formation en fonction des niveaux de formation.

Les moyens à mettre en œuvre sont l'implantation des formations de niveau V à l'échelon infra-bassin et l'implantation des formations de niveau IV au niveau du bassin de formation.

5 - Lutter contre les déterminismes sociaux liés à l'origine sociale, le sexe, le handicap, les capacités de mobilité des jeunes...

Il conviendra notamment de veiller à la qualité de l'accueil en internat et de mettre en place une politique ambitieuse en matière de transport.

6 - Optimiser les réseaux d'établissements.

Pour ce faire, il faudra mutualiser les moyens matériels (installations sportives, internats...), développer la formation ouverte et à distance (la FOAD) et rechercher une articulation plus étroite entre formation initiale et formation continue.

7 - Développer les nouvelles technologies de la communication au service de l'éducation et de la connaissance.

8 - Favoriser l'ouverture des établissements sur l'Europe et le monde.

1.4. La mise en œuvre

Ce schéma est élaboré pour trois années. Le pilotage de ce schéma est assuré par le Conseil régional de Bourgogne en concertation (par voie de convention) avec le Rectorat, la DRAF, les représentants de l'enseignement privé et le CESR. En outre, le Conseil Académique de l'Éducation nationale², instance dans laquelle siègent des représentants des parents et des personnels, a été consulté pour avis. (On peut cependant faire remarquer que ce dernier n'a été consulté qu'une seule fois).

2. AVIS DU CESR SUR LE SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS

La consultation du CESR par la Région a été tardive. Si elle a permis aux conseillers de prendre connaissance du projet de schéma prévisionnel des formations, elle ne leur a pas donné l'occasion d'approfondir le sujet autant qu'ils l'auraient souhaité.

La commission n° 5 du CESR a déjà abordé dans différentes études les questions liées à la formation en Bourgogne. Certains de ses avis pourront être consultés utilement³.

➤ *Un rappel des préconisations du CESR*

Le CESR rappelle tout d'abord les préconisations qu'il a pu effectuer lors des précédents avis et notamment celles concernant les coûts de la scolarité pour les familles. A cette occasion, il avait, en effet, fait remarquer les incidences de l'éloignement pour les familles ; internat et transports représentent des coûts non négligeables qui influent sur les choix de formation. Il avait pointé en particulier que les différents organismes gérant les aides aux familles agissaient sans interaction et sans coordination, de façon inégale sur le territoire. Les actions et aides régionales étaient manifestement peu, voire mal connues des familles.

Le CESR avait rappelé l'importance de favoriser l'accès à l'informatique et au réseau à haut débit en tous points de la région.

Les préconisations du CESR étaient de trois ordres : assurer l'égalité d'accès à toutes les filières, aider à la scolarité, alléger les charges familiales. Il rappelait que « l'état des lieux réalisé à travers les auditions, les questionnaires et les tables rondes (...) laissait une impression de grande complexité et d'un manque évident de coordination et de cohérence ». Certaines filières d'enseignement et l'option choisie (l'hôtellerie - restauration, par exemple) imposent en effet des dépenses supplémentaires importantes par rapport aux autres enseignements.

² Le conseil académique de l'Éducation nationale (C.A.E.N.) a un rôle consultatif et des compétences en matière contentieuse et disciplinaire. Il peut être consulté et peut émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement.

³ Avis du CESR « Les lycées publics en Bourgogne : coûts pour les familles, aides à la scolarité » - Rapporteur : Gérard RIGER - 6 avril 2004.

Le CESR préconisait le transport scolaire gratuit pour tous les lycéens ainsi que la mise en place d'une coordination régionale des transports scolaires. Il formulait aussi le vœu d'un tarif préférentiel pour les lycéens, valable sur tous les transports régionaux. Il estimait souhaitable pour les périodes de formation obligatoires en entreprise, que l'État et la Région mettent en place une prise en charge effective, de bon niveau et disponible rapidement afin que les familles n'aient plus à avancer des sommes parfois importantes.

Il serait utile de reconsidérer l'ensemble des aides attribuées aux familles et notamment celles portant sur l'accès aux transports, (cartes ACCES, TER) en recherchant le maximum de cohérence.

Le CESR a de plus tout récemment apporté son avis sur le PRDF (Plan régional de développement des formations). Il serait également utile de se référer à la saisine réalisée sur le thème de « l'orientation en formation initiale et projets professionnels »⁴. La construction d'un projet personnel et professionnel en amont d'un parcours de formation revêt en effet une importance toute particulière pour l'avenir des jeunes. Cette élaboration sera favorisée par une synergie entre tous les acteurs de l'orientation.

2.1. Un constat alarmant pour la Bourgogne

➤ *Une région peu attractive*

Le constat élaboré dans ce schéma met en évidence combien la région est peu attractive pour la jeunesse, et cela plus particulièrement dans certaines zones. Cette faible attractivité peut être mise en relation, entre autres, avec le faible niveau de salaires et avec la disparition progressive des services publics en zone rurale. Le schéma constate de plus une dispersion des moyens et une concurrence entre certains établissements de formation. Le CESR partage cette analyse et considère qu'il convient de réagir avec force et détermination.

➤ *Des exemples à valoriser*

Le CESR rappelle cependant qu'il existe des précédents de coopération entre structures différentes et peut notamment citer l'exemple de la création du « COSEC des 9 clés » de Mâcon, structure commune entre le CFA et le lycée hôtelier. De même, on peut mentionner le CFAI (centre de formation des apprentis industriels) de Nevers et le lycée professionnel de Varzy. Les deux établissements ont mis en place, de façon complémentaire, un cursus dans la spécialité « Réalisation d'ouvrages chaudronnés » (ROC) qui est assuré en partie par le CFAI et peut se poursuivre en bac professionnel au lycée. La Région pourrait s'appuyer sur ces réalisations pour favoriser davantage, à l'avenir, ce type de mise en commun des moyens.

Le CESR demande qu'un recensement des expérimentations soit réalisé (coopérations, projets innovants, mises en commun de moyens...) et qu'une évaluation soit menée, afin de servir d'exemple.

⁴ « Orientation en formation initiale et projets professionnels » - Rapporteur : Bernard VERSET - 28 mars 2001.

2.2. Le CESR salue la volonté du Conseil régional

Il approuve la démarche de Schéma prévisionnel qui conduit à s'intéresser de plus près à la coordination des actions en matière de formation initiale et à assurer une meilleure concertation avec ses partenaires. Cette préoccupation visant à améliorer l'efficacité du système et le bon usage des moyens publics ne peut être que partagée par notre assemblée. Il est, de plus, intéressant et satisfaisant pour elle d'être à nouveau consultée sur ce point.

Il approuve les principes d'actions énoncés dans ce schéma comme, par exemple, celui d'assurer l'égalité des chances, l'égalité d'accès à la formation en proposant une offre complète de formation de proximité dans toute la Bourgogne. Il souscrit au projet de renforcer la qualité des formations et de répondre aux besoins de qualification de l'économie bourguignonne.

Mais ce schéma reste dans la sphère théorique sans déboucher suffisamment sur des aspects plus concrets. **Il manque désormais la définition d'objectifs plus opérationnels et de directions pour orienter l'action.** Ce sont eux qui permettront d'en juger l'efficacité. Un calendrier de mise en œuvre de ce schéma permettrait, en outre, d'assurer au mieux le suivi des réalisations.

2.3. Le CESR émet quelques interrogations

➤ *Les liens entre ce schéma prévisionnel et le PRDF sont confus*

Ces deux démarches sont liées et concomitantes. Elles doivent s'imbriquer étant donné que certaines formations professionnelles et les formations par apprentissage sont traitées par l'un et par l'autre. Une certaine confusion peut apparaître car il semble que le schéma prévisionnel concerne non seulement les études initiales de second degré, collèges et lycées, mais qu'il intègre également les formations au BTS dispensées dans les lycées.

➤ *Les nouvelles relations entre la Région et l'Etat*

Du fait de ses nouvelles compétences attribuées par la loi, que ce soit en matière de formation professionnelle des jeunes ou de l'accueil prochain de nouveaux personnels de l'Éducation nationale au sein de ses services, la Région a vocation à prendre davantage de responsabilités en matière d'éducation et de formation. Mais le CESR ne peut entériner les multiples désengagements financiers de l'État, qui ne vont que croissants, sans que les dotations nécessaires et suffisantes ne soient attribuées aux Régions pour prendre le relais.

Par ailleurs, le CESR a pris note que différents dispositifs en place, comme les Missions locales, les PAIO... répondaient à l'objectif d'assurer une aide aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il ne faudrait pas que ces structures voient leur financement diminuer, voire disparaître.

Aussi, la concertation devient-elle encore plus indispensable car, si l'Éducation nationale apporte l'essentiel des moyens humains, conserve la maîtrise des textes et peut créer de nouvelles filières (ou les modifier), la Région doit quant à elle garantir les moyens matériels. Il serait souhaitable de disposer d'une meilleure lisibilité en la matière et d'effectuer une mise en

commun des problèmes avec les différents partenaires. Le renforcement de ces bonnes relations est un gage de cohérence.

Etant donné cette nouvelle donne et les différentes inconnues dans cette mise en œuvre, il sera indispensable d'effectuer une évaluation des actions en se donnant des objectifs chiffrés précis. Ce sera là le rôle qui incombera au futur Comité de pilotage.

➤ *Les bassins de formation*

Il est souvent fait état dans ce projet des bassins de formation (élaborés par les services de l'Education nationale). Cette notion gagnerait à être précisée. En particulier, on peut se demander si celle-ci recouvre les mêmes territoires que les bassins d'emplois.

On constate parallèlement dans le secteur de l'apprentissage que certains CFA polyvalents sont amenés à fermer des sections, du fait de difficultés de financement. Une articulation entre les différents dispositifs de formation initiale et permanente devra donc être recherchée.

➤ *Un volet financier*

Les éléments financiers ne sont pas mentionnés dans ce projet de schéma. Il apparaît pourtant que les secteurs de l'éducation et de la formation représentent l'un des plus importants poste de dépense de la Région et de l'Etat déconcentré. Il serait utile, pour effectuer des propositions réalistes, de disposer d'un tableau de bord financier permettant de mesurer l'effort de chaque partenaire et de suivre ses évolutions dans le temps.

2.4. Concernant les enjeux

➤ *Se donner les moyens*

Ce schéma a pour objectif d'amener tous les jeunes de la région au niveau V⁵, niveau qui devrait être atteint par tous à proximité de leur domicile. Le CESR considère qu'il est indispensable de valider une qualification, et pas seulement un niveau. Aucun élève ne doit sortir de formation initiale sans diplôme, au minimum de niveau V. Force est de constater que les entreprises ne recrutent pas en dessous de ce niveau.

Il s'agit aussi de préparer l'avenir en assurant à chaque jeune le niveau de formation initiale le plus élevé possible pour permettre les adaptations futures indispensables tout au long de la vie professionnelle. Par ailleurs, il convient également de renforcer la qualité des formations post bac en Bourgogne.

➤ *Les regroupements pédagogiques*

Il apparaît pour le CESR une contradiction entre l'objectif d'égalité des chances et les possibles restrictions annoncées par l'idée du regroupement des moyens. Si l'on constate parfois des doublons sur un même territoire, et que des formations quasi identiques se concurrencent, il paraît utile, en effet, d'encadrer ces problèmes et de ramener à plus de rationalité. Ce qui s'est construit dans l'histoire (par exemple, l'antériorité des établissements) ne justifie plus forcément le maintien à l'identique.

⁵ Niveau V : CAP, BEP et Brevet des collèges

Mais la solution des regroupements pédagogiques paraît peu adaptée à l'objectif visé et notamment pour les formations initiales de niveau V. Il manque de toute évidence une étape qui serait le choix des moyens pertinents à mettre en œuvre. Il conviendrait de rajouter dans la partie traitant des enjeux (enjeu n° 1. Assurer l'égalité des chances) une phrase indiquant qu'il est aussi possible d'ouvrir d'autres structures en fonction des besoins.

Les modes d'application de cette démarche de cohérence doivent s'appliquer avec discernement en fonction de chacun des différents contextes. Après le temps de la définition des principes, il faudra prendre le temps d'examiner chacune des situations particulières. Mais la Région va-t-elle pouvoir s'affranchir des éventuelles pressions politiques ?

Il pourra être utile aussi d'étudier les complémentarités avec les régions voisines et de favoriser la possibilité de coopérations entre régions pour offrir une offre de formation riche et cohérente.

➤ *Ne pas renforcer la concurrence entre établissements*

Une concurrence s'est établie, notamment entre établissements publics et privés. Il importe que certaines formations professionnelles soient davantage prises en compte par le secteur public. Les aides allouées aux uns et aux autres doivent être transparentes et gérées avec un souci d'équilibre. La concurrence entre établissements doit être exclue.

➤ *La désaffection pour les filières scientifiques⁶*

On constate une désaffection des jeunes pour les filières scientifiques et techniques. Ce phénomène général semble cependant plus marqué en Bourgogne. Il conviendrait d'en analyser sérieusement les causes sur le plan régional et d'avancer les éventuelles solutions, en terme d'offre de formation, mais aussi de débouchés professionnels. Le CESR pourrait apporter son concours à cette recherche.

L'offre en matière de formation post baccalauréat scientifique est faible en Bourgogne, en particulier au niveau des écoles d'ingénieurs. Ces filières rencontrent de plus des problèmes de débouchés professionnels du fait notamment de la désindustrialisation en Bourgogne (comme d'ailleurs dans les autres régions françaises).

Il convient de tout mettre en œuvre pour valoriser ces filières en développant l'information des élèves dès le collège et en améliorant l'offre de formation en Bourgogne⁷.

➤ *Un Comité de pilotage*

La création d'un Comité de pilotage du schéma prévisionnel des formations permettra de rassembler les partenaires et notamment les collectivités territoriales impliquées et de passer les projets au crible des principes fixés. Cette structure devra se réunir autant de fois que nécessaire et au moins 2 à 3 fois par an. Elle devra éviter de comporter des doublons avec le Comité de pilotage du PRDF.

Le schéma n'évoque à aucun moment la participation des parents d'élèves au système éducatif. Il serait pourtant utile de favoriser leur implication aux différents niveaux.

⁶ Voir à ce propos l'avis du CESR sur « La recherche en Bourgogne ». Rapporteurs : Jean-Pierre Grenouillet, Bernard Laurin, Claire Mousset-Declas - 3 mars 2003.

⁷ Idem

➤ *Pour favoriser l'ouverture des établissements sur l'Europe et sur le monde*

Le CESR approuve l'idée de développer les actions entreprises et d'augmenter les aides dans ce domaine. Il est nécessaire de développer une politique plus volontariste de soutien aux appariements et voyages scolaires qui rencontrent de plus en plus de difficultés. Tous les élèves bourguignons doivent y avoir accès, quels que soient leurs moyens. Il est utile d'encourager les opérations de jumelage en prenant mieux en compte la nécessaire implication des enseignants.

CONCLUSION

Ce schéma inaugure une nouvelle forme de travail entre les différents partenaires. Gage de cohérence, cette concertation s'avère désormais indispensable pour réaliser une offre de formation capable d'anticipation et adaptée aux besoins économiques et sociaux de notre région.

De nombreuses évolutions du système de formation sont encore à venir et ce schéma n'a pas pu prendre en compte, ni la future loi sur l'éducation, ni les conséquences des futurs transferts de compétences aux collectivités territoriales, ni la réforme de la politique structurelle de l'Union européenne après 2006. Aussi, une démarche d'évaluation permanente devra être mise en œuvre et ce sera aux prochains Comités de pilotage d'intégrer ces nouvelles dispositions. Le CESR est prêt à s'engager activement dans cette réflexion.

AVIS ADOPTE A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE



Intervention de Claire MOUSSET-DECLAS au titre du Comité régional CGT

« Tout d'abord nous rappellerons quelques principes qui nous sont fondamentaux, puis nous ferons quelques remarques sur le projet d'avis.

La demande d'examen de ce schéma a été faite très tardivement par le Conseil régional, elle n'a pas permis un travail aussi approfondi que la commission l'aurait souhaité sur ce document : c'est vraiment dommage ! En plus, ce type de travail présente toujours une ambiguïté, en effet notre avis est demandé, au moment de son adoption, sur un schéma général, sans pouvoir mesurer clairement ses déclinaisons concrètes. Ceci est particulièrement vrai pour cette version 2005 – 2007 de ce nouveau schéma prévisionnel des formations. Or les mesures qui seront réellement prises et mises en place lui donneront une couleur qui peut être très différente (exemple : réalité des regroupements pédagogiques, qui ne peut être une position de principe). Donner un avis sur ce schéma, ce n'est pas obligatoirement cautionner les mesures qui en découleront (ex : approuver l'enjeu 1 ne signifie pas approuver a priori les regroupements pédagogiques qui seront faits).

Les conséquences de l'analyse démographique sont à mesurer avec précaution, certes la population jeune scolarisable va diminuer mais la concrétisation de cette baisse sur tel ou tel type de filière ou de dispositif dépendra de la réalité des orientations faites, donc des jeunes, mais aussi des choix d'orientation et d'organisation du système éducatif, et donc des politiques d'orientation qui seront menées : la prospective sur les recrutements réels des sections existantes et futures est donc ardue. De même l'analyse du faible taux de qualification, bien réel, est à prendre avec précaution en faisant attention aux évolutions dans le temps : ces chiffres concernent toutes les classes d'âge, et pas uniquement les jeunes sortant du système scolaire.

Pour notre organisation, ce schéma prévisionnel doit s'inscrire dans le cadre d'un **service public de l'éducation** qui doit être développé et qui aura pour rôle d'assurer :

- l'accès réel à la formation et à la qualification pour tous les jeunes,
- l'égalité d'accès de tous à la formation, en tout point du territoire régional,
- l'élévation des niveaux de qualification pour tous,
- la continuité et la cohérence des dispositifs de formation initiale,
- l'articulation et la complémentarité entre la dimension nationale ou interrégionale et les territoires locaux,
- l'organisation et le suivi de parcours individuels,
- l'organisation d'une offre de formation de proximité, qui sera aussi un élément structurant du territoire.

Ce service public a connu par le passé, et encore aujourd'hui, de multiples atteintes. Il doit être renouvelé pour mieux répondre aux enjeux de la démocratisation et de la réussite de tous les jeunes.

Nous ne pouvons entériner les multiples désengagements financiers de l'Etat, qui ne vont que croissant, sans que les dotations nécessaires et suffisantes ne soient attribuées aux Régions pour prendre le relais.

Les contraintes budgétaires du ministère de l'Education nationale ont souvent conduit à des suppressions de postes de personnels, des fermetures de sections sur des critères uniquement budgétaires sans prise en compte d'autres critères, notamment des besoins en qualification dans tel ou tel secteur.

Une concurrence s'est établie, notamment entre établissements publics et privés, entre formation professionnelle initiale sous statut scolaire et par la voie de l'apprentissage. Pour éviter les dérives du passé, les moyens alloués aux uns et aux autres doivent être transparents et gérés avec un souci d'équilibre et d'équité, les contraintes doivent être les mêmes pour tous les dispositifs. La concurrence entre établissements doit être exclue. Les mêmes exigences que pour les dispositifs sous statut scolaire de l'Education nationale devront être également appliquées à l'enseignement privé et à l'apprentissage (pertinence des formations proposées, nombre de jeunes par section, etc.) pour l'accès aux financements publics.

Il faudra aussi redonner pleinement son rôle au CAEN qui vient seulement d'être réuni après plusieurs années de mise en sommeil.

Il s'agit aussi de préparer l'avenir en assurant à chaque jeune le niveau de formation initiale le plus élevé possible pour permettre les adaptations futures indispensables tout au long de la vie professionnelle (une quarantaine d'années !). Atteindre au minimum le niveau V ne veut malheureusement pas dire la certification, ce devrait même être un objectif de 100 %. On ne peut accepter qu'un jeune puisse envisager l'avenir sans avoir ce niveau, nous savons bien que c'est lui fermer de nombreuses portes.

Quelques réserves par rapport à l'avis :

- il mentionne quelques exemples qu'il faudrait, selon la commission, valoriser (page 8). Nous sommes beaucoup plus prudents. En effet, pour nous, il s'agit d'expériences qui ont lieu, nous ne pouvons les ériger en exemple sans savoir si elles sont ou non réussies. Il nous semble, par contre, important qu'un bilan soit fait de l'ensemble des expérimentations menées, des coopérations conduites, des projets innovants construits, etc. Si l'évaluation est positive, elles pourraient alors servir d'exemples à d'autres projets, à des mises en commun de moyens et à d'autres actions à conduire.

- concernant la désaffectation des filières scientifiques et techniques, nous ne pouvons nous contenter d'un constat, voire d'une analyse des causes. En effet, tout le monde s'accorde à reconnaître que la Bourgogne reste une région industrielle. En même temps, tous les secteurs relèvent un tassement de la pyramide des âges avec, dans certaines branches (métallurgie par exemple), une forte inquiétude sur les possibilités de remplacement des départs en retraite. Il y a donc une urgence forte à mettre cette question au premier rang des priorités sinon la désindustrialisation que connaît la Bourgogne va s'accroître du fait des difficultés pour les entreprises d'embaucher des jeunes.

Hormis ces quelques réserves, le groupe CGT votera le projet d'avis ».

Intervention de Gérard RIGER
au titre des fédérations départementales des conseils de parents d'élèves
des écoles publiques

« J'approuve dans l'ensemble les orientations de ce schéma.

Le CESR devra très sérieusement s'investir dans le Comité de pilotage et informer tous les conseillers.

Le déficit de jeunes dans les filières scientifiques et techniques est un vrai problème, désormais bien identifié. Ce problème devrait interpeller le monde des entreprises. Nos jeunes ne rêvent pas aux entreprises. Tous ensemble au CESR, nous pourrions travailler ce sujet ».

Intervention de Daniel BIGEARD
au titre de la fédération bancaire française – comité de Bourgogne

« L'ouverture sur l'Europe et le monde figure comme un enjeu à la huitième et dernière place. Ceci n'est pas acceptable.

Il faut savoir que les terrains professionnels de nos enfants seront planétaires. Les enseignants doivent être mieux préparés à une ouverture sur les cultures des pays d'Europe et des grands continents commerciaux et industriels du monde.

C'est très tôt que les enfants doivent être motivés par la découverte de cultures différentes. Les voyages scolaires ne suffisent pas, mais un véritable vécu d'expérience hors France est nécessaire.

Cette politique sur l'Europe et l'international doit faire l'objet d'un appui de la Région et figurer dans les toutes premières priorités et enjeux ».

**Intervention de Kheira BOUZIANE
au titre des associations de locataires**

« Je ne souhaite pas reprendre un certain nombre d'éléments contenus dans l'intervention de Claire Mousset-Declas au titre de la CGT ainsi que dans celle de Gérard Riger représentant les parents d'élèves et avec lesquels je suis tout à fait d'accord.

Cependant, je voudrais revenir sur la mise en œuvre du schéma prévisionnel des formations qui fait une place limitée à la représentation des familles et des personnels. Je ne voudrais pas que pour ce schéma, les logiques comptables déconnectées de la réalité priment et dominent dans l'analyse, les choix et les prises de décisions.

Par ailleurs, M. Bigeard souhaitait voir que les jeunes soient initiés au monde de l'entreprise. Je partage volontiers ce souhait. Cependant, si les entreprises attendent de l'éducation qu'elle réponde à leurs besoins, je constate hélas sur le terrain, qu'elles ne sont pas prêtes à accueillir les jeunes.

Je lance un défi aux représentants de l'entreprise qui composent notre assemblée. Créons un moyen (un site) pour recenser les entreprises prêtes à accueillir les jeunes. On pourra apprécier l'implication du monde de l'entreprise au regard de cet objectif de faire découvrir le monde économique aux jeunes Bourguignons ».